



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-032 / 3-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 21 mars 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, D. ZAMBON.

**Représentés :** B. GATTAZ, J. ROBERT, L. TRICOLI.

**Absents :** N. CHARLETY, J. VIAL.

La secrétaire de séance désignée est Chantal STELLA.

---

**OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / ACQUISITIONS : Acquisition foncière à l'indivision Hennequin De Villermont pour le futur bassin de rétention**

---

Rapporteur : Martine Chasson

**EXPOSE :** pour les besoins de l'aménagement d'un futur bassin de rétention inscrit au PLU de la Commune de Voiron au titre de l'Emplacement Réservé n°51, la Commune a négocié l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée AZ 1562 d'une surface de 1893 m<sup>2</sup> au prix de 20 euros le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 37 860 euros.

Le terrain objet de la vente est issu du découpage de la parcelle AZ 241 située Rue du Placyre et appartient à l'indivision HENNEQUIN DE VILLERMONT.

Cette affaire sera actée devant notaire.

Le montant de la présente acquisition étant inférieur au seuil des 180 000 euros, l'avis de France Domaine n'est pas requis.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, stationnement, Cadre de vie du 21 mars 2019,

Vu l'avis de la Commission Finances Administration générale du 19 mars 2019,

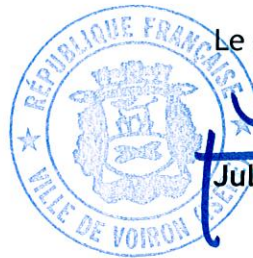
... /...

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les conditions de la présente acquisition de la parcelle AZ 1562 à l'indivision HENNEQUIN DE VILLERMONT au prix total de 37 860 euros,
- d'autoriser Monsieur Yves ALLARDIN, Premier Adjoint au Maire, à signer les actes correspondants.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

  
Julien POLAT